

SYSTEME DE CLASSIFICATION

POINT ETAPE SUR L'APPLICATION DE L'ACCORD DU 26/09/2016

Lors de la Commission Paritaire Nationale du 6 septembre dernier un bilan d'étape sur l'application de l'accord concernant les classifications a été fait, comme convenu dans l'accord.

Pour rappel :

Dans la branche Caisse d'Épargne **chaque métier était rattaché à une seule classification** ce qui rendait **impossible une promotion sans changer d'emploi**. Il s'agissait d'un constat partagé entre plusieurs organisations syndicales, dont la **CFDT** et **BPCE**.

Pour sortir de cet écueil, un accord a été trouvé en septembre 2016 afin de se rapprocher du système existant de la branche Banque Populaire et de l'AFB.

Ainsi, au 1er janvier 2017, **tous les salariés de la branche CE** ont été repositionnés dans une nouvelle grille de classification allant de **A à K**.

La grande nouveauté de cet accord réside dans le fait qu'il existe des paliers de progression au sein d'un même métier, il est donc désormais **possible d'être promu dans le même métier** puisque ces métiers se déclinent sur plusieurs niveaux de classification.

Par exemple, un **Chargé de Clientèle Particulier** peut être classé **C, D, E, F voire G, soit un potentiel de 4 promotions, sans changer de métier**.

De plus, un certain nombre de garanties salariales ont été mises en place en cas de promotions.

C'est l'ensemble de ces dispositifs qui sont à l'origine de la signature de la **CFDT**.

Et maintenant :

Le bilan chiffré laisse apparaître **3103 promotions en 2017 dont 786 avec changement de catégorie** (passage en cadre).

La **classification F**, qui correspondait anciennement à la **TM4**, **voit sa population diminuer au profit de la classification G**, de même pour la **classification D** qui correspondait à la **T3**, **diminue au profit de la classification E**.

De ce fait, on commence à voir **des évolutions positives à la hausse dans les classifications**. Il est constaté également une **décongestion des classifications F et H**.

Des problèmes subsistent :

Encore trop de changements d'emplois sans promotion !

Le plus flagrant étant les **Chargés Clientèle Particulier E** qui passent **Chargés Clientèle Professionnel** mais ... restent en **E**.

Nous avons **constaté que certaines CE ne jouaient pas** le jeu et ne respectaient pas l'esprit de cet accord avec des retenues, voire des interprétations très restrictives.

La **CFDT** a demandé à la **DRH** du Groupe **BPCE** de s'impliquer un peu plus en veillant à la bonne application de l'accord dans toutes les **CE**. La signature de la **CFDT** doit être respectée.

La **DRH** du Groupe **BPCE** s'engage à faire un rappel de l'esprit de l'accord. Elle étudiera les anomalies recensées et invite aussi les partenaires sociaux à les faire remonter.

Pour la **CFDT**, une application loyale de l'accord de la part des signataires est indispensable pour le **maintien d'un bon DIALOGUE SOCIAL**.

La **CFDT** reste particulièrement vigilante et vous invite à nous signaler toutes déviations constatées.